



DU DROIT ET PRATIQUE DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

Durée
1 an

 Structure de formation
Faculté de Droit
et de Science
politique

Présentation

Responsables Pédagogiques : Boris TARDIVEL et 
François-Xavier FORT

Le Diplôme d'Établissement (D.E.) en Droit et Pratique du Contentieux Administratif a pour vocation d'initier les étudiants, en formation initiale ou continue, aux enjeux et aux techniques du contentieux administratif.

Dispensé par des universitaires, des avocats spécialisés en droit public, des magistrats et greffiers de la juridiction administrative, ainsi que par des experts judiciaires et des juristes expérimentés, cet enseignement allie théorie et pratique.

Les étudiants bénéficient d'une immersion dans la réalité du contentieux administratif à travers l'observation d'audiences et des rencontres avec les magistrats impliqués dans les différentes formations de jugement. En complément, des études de dossiers contentieux sont menées en collaboration avec des professionnels, favorisant une approche pragmatique et appliquée.

Objectifs

Ce diplôme a pour ambition de permettre aux étudiants d'acquérir une maîtrise approfondie des procédures contentieuses administratives sous leurs différentes formes.

Grâce à une approche axée sur des cas concrets, il complète et approfondit les connaissances dispensées en droit administratif et en contentieux administratif à l'université, en offrant une perspective résolument pratique et professionnalisante.

Savoir-faire et compétences

Programme

Les enseignements sont centrés sur le fonctionnement du procès administratif et l'étude des principaux contentieux relevant des juridictions administratives. L'approche pédagogique repose sur une analyse des différentes étapes du contentieux selon les perspectives des principaux acteurs impliqués : l'avocat du requérant, l'administration en défense, le magistrat et le greffe.

1. *Le contentieux du point de vue de l'avocat du requérant* (Analyse de la situation et qualification juridique des faits ; Élaboration d'une stratégie contentieuse ; Introduction des recours : Recours pour excès de pouvoir, Recours de plein contentieux, Référé (liberté, suspension, mesures utiles, précontractuel, spéciaux) ; Choix des moyens et argumentation juridique ; Exercice des voies de recours (appel et cassation) ; Déroulement de l'audience et suivi de l'exécution des décisions)
2. *Le contentieux du point de vue de l'administration en défense* (Évaluation des risques contentieux ; Rédaction du mémoire en défense ; Stratégies de négociation et règlement amiable)



3. *Le contentieux du point de vue du magistrat* (Instruction du dossier ; Vérification des règles de compétence et de recevabilité ; Analyse des moyens de légalité et de responsabilité ; Rédaction de la note du rapporteur ; Conclusions du rapporteur public ; Organisation et déroulement des audiences (référé et jugement au fond) ; Rédaction et motivation du jugement)
4. *Le contentieux du point de vue du greffe* (Présentation du rôle et des missions du greffe dans la juridiction administrative)
5. *Étude des principaux contentieux* (Au travers de cas concrets, les étudiants abordent différents types de contentieux, parmi lesquels : Contentieux contractuel, Contentieux des étrangers, Contentieux des libertés fondamentales, Contentieux fiscal, Contentieux environnemental, Contentieux sociaux, Contentieux de l'urbanisme, Contentieux de l'expropriation, Contentieux de la fonction publique, Contentieux animalier, Contentieux des énergies renouvelables.)

Cet enseignement, conjuguant théorie et mise en pratique, permet aux étudiants d'acquérir une vision opérationnelle et vivante du contentieux administratif.

Admission

Conditions d'admission

Étudiants titulaires de la L3 en droit (obtenue ou en cours d'obtention) ou diplôme équivalent

Professionnels désireux d'acquérir une expérience en contentieux administratif

Capacité d'accueil : 25/30 personnes

Modalités d'inscription

La sélection des candidats se fait sur dossier. Celui-ci doit inclure :

Une **lettre de motivation**, exposant l'intérêt du candidat pour le diplôme et son projet professionnel.

Un **curriculum vitae**, détaillant le parcours académique et professionnel.

Chaque candidature est examinée attentivement afin d'évaluer l'adéquation du profil du candidat avec les objectifs du diplôme.

Les candidatures sont adressées *aux deux responsables de la formation au plus tard le 31 mars*.

Droits de scolarité

Frais de scolarité :

- Formation initiale : 320 euros
- Formation continue : 3 000 euros

Résultats attendus

Modalités d'examen :

- Grand oral
- Examen écrit de 3 heures

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Francois Xavier Fort

✉ francois-xavier.fort@umontpellier.fr

Responsable pédagogique

Boris TARDIVEL

✉ boris.tardivel@umontpellier.fr



Lieu(x)

📍 Montpellier - Faculté de Droit et de Science
politique



Programme

Organisation

Les enseignements sont dispensés en présentiel à la Faculté de Droit et de Science politique de Montpellier ainsi qu'au sein des tribunaux administratifs de Montpellier et de Nîmes.

Le diplôme se déroule sur les mois de mai et de juin